Conditions générales de vente

Version 2.1 — 29 août 2026

CE QUI A CHANGÉ

Mise à jour des faits commerciaux. Les montants indicatifs de 250 € et 500 € sont retirés : les CGV ne portent plus de grille tarifaire et renvoient aux tarifs en vigueur publiés sur oto.cx et affichés sur manage.oto.cx au jour de la souscription. Prestataire de paiement : Mollie remplace Stancer. Ajout du régime de TVA selon le pays du Client (France, autoliquidation intracommunautaire, export), de la clause de révision tarifaire (préavis de trente jours, effet à l'échéance suivante, résiliation sans frais), du détail chiffré de la procédure d'impayé (3 tentatives espacées de 3 jours, puis 14 jours de grâce) et d'un article sur la facturation. Correction du numéro de version cité dans le corps du texte.

Objet

En bref : Ces CGV (version 2.1) régissent la vente des abonnements payants à oto. Elles complètent les CGU et le DPA, que vous acceptez également lors de l'achat.

Les présentes conditions générales de vente (« CGV », version 2.1) régissent la souscription et la vente des **abonnements payants** à oto entre l'Éditeur — **Otomata**, SASU immatriculée au RCS de Marseille (SIREN 106 974 637, TVA intracommunautaire FR05106974637) (voir les mentions légales) — et le Client, **professionnel** agissant pour les besoins de son activité.

Elles complètent les conditions d'utilisation (CGU) et l'accord de sous-traitance (DPA). Lors de la souscription d'un abonnement payant, le Client accepte expressément les CGU, les présentes CGV et le DPA. En cas de contradiction sur les aspects commerciaux, les CGV priment.

Prix

En bref : Un palier gratuit et des abonnements payants, par organisation. Les tarifs en vigueur sont publiés sur oto.cx et affichés sur manage.oto.cx au moment de la commande : ce sont ceux du jour de la souscription qui s'appliquent. Prix hors taxes ; l'accompagnement est facturé à part.

oto est proposé selon un **abonnement par organisation**, qui comprend un **palier gratuit** et des **abonnements payants**.

Les **tarifs en vigueur** — abonnements proposés, périmètre de chacun et, le cas échéant, nombre d'utilisateurs inclus — sont **publiés sur oto.cx** et **affichés sur manage.oto.cx au moment de la commande**. Ce sont les tarifs **affichés au jour de la souscription** qui s'appliquent au Client pour l'abonnement qu'il choisit ; les présentes CGV ne fixent pas de barème.

Les prix sont indiqués **en euros et hors taxes**. La taxe sur la valeur ajoutée s'y ajoute selon le régime applicable au Client (voir l'article « TVA » ci-dessous) ; le montant réellement débité est un **montant toutes taxes comprises**, annoncé au Client avant tout paiement.

Un **usage raisonnable** des API tierces incluses s'applique (cf. CGU). Les prestations d'**accompagnement** (paramétrage, formation, développement — au temps passé) sont **distinctes** de l'abonnement et font l'objet d'un devis propre.

Révision tarifaire. L'Éditeur peut faire évoluer ses abonnements et ses tarifs. Toute modification du prix d'un abonnement en cours est **notifiée au Client par courrier électronique**, à l'adresse de facturation de son organisation, **au moins trente (30) jours avant** sa date d'effet, en indiquant le nouveau prix et cette date. Le nouveau prix s'applique à la **première échéance suivant** ce délai. Le Client qui n'accepte pas le nouveau prix peut résilier son abonnement dans les conditions prévues à l'article « Durée, reconduction & résiliation », sans frais, avant cette date d'effet ; la résiliation vaut alors refus du nouveau tarif. **À défaut de résiliation avant la date d'effet, le nouveau prix est réputé accepté.**

TVA

En bref : France : TVA à 20 %. Union européenne hors France avec numéro de TVA intracommunautaire : autoliquidation, 0 %. Hors Union européenne : hors champ, 0 %. La souscription en ligne n'est pas ouverte aux clients de l'Union européenne hors de France dépourvus de numéro de TVA intracommunautaire.

Le régime de TVA applicable dépend du **pays du Client** et de son **assujettissement**. Le Client renseigne, avant tout paiement, une **identité de facturation** (raison sociale, adresse, code pays et, le cas échéant, numéro de TVA intracommunautaire) ; c'est elle qui détermine le montant débité.

situation du Client	régime	taux	mention portée sur la facture
France	TVA française	**20 %**	—
Union européenne hors France, avec numéro de TVA intracommunautaire	**autoliquidation**	0 %	TVA due par le preneur, article 196 de la directive 2006/112/CE
Hors Union européenne	export de services	0 %	TVA non applicable, article 259-1 du CGI

Clients de l'Union européenne hors de France sans numéro de TVA intracommunautaire. La souscription en ligne ne leur est pas ouverte à ce jour ; ils sont invités à contacter l'Éditeur.

Le Client garantit l'**exactitude** des informations de son identité de facturation, et informe l'Éditeur de tout changement. Une identité inexacte ou incomplète peut faire obstacle au prélèvement de l'échéance et à l'émission de la facture ; les sommes correspondantes restent dues.

Le taux appliqué, le montant hors taxes, le montant de la TVA et le montant toutes taxes comprises sont **figés au moment de chaque débit** et portés sur la facture correspondante. Un changement ultérieur de l'identité de facturation ne modifie pas les factures déjà émises.

Commande & paiement

En bref : Souscription en ligne depuis manage.oto.cx, après renseignement de l'identité de facturation et acceptation des CGU, des CGV et du DPA. Les paiements sont encaissés par Mollie, par carte bancaire.

La commande s'effectue en ligne depuis manage.oto.cx par un administrateur de l'organisation. Elle suppose, **dans cet ordre** : le renseignement de l'**identité de facturation** de l'organisation — sans laquelle le montant à débiter ne peut être déterminé — puis l'**acceptation expresse** des CGU, des présentes CGV et du DPA à leur version en vigueur.

Cette acceptation est **horodatée et conservée** par l'Éditeur, avec la version acceptée de chaque document, l'organisation au nom de laquelle elle est donnée, l'adresse IP et le navigateur de l'auteur de l'acceptation. Ce traitement a pour finalité la preuve du consentement contractuel. Une acceptation portant sur une version antérieure d'un document ne vaut pas pour la version en vigueur : une nouvelle acceptation est alors demandée.

L'abonnement prend effet à l'**encaissement du premier paiement** et à l'ouverture des droits qui s'ensuit.

Les paiements sont encaissés par **Mollie B.V.**, société de droit néerlandais, **établissement de monnaie électronique** agréé et supervisé par la banque centrale des Pays-Bas (De Nederlandsche Bank). Le paiement s'effectue sur une **page hébergée par Mollie** : les coordonnées bancaires ne transitent pas par les serveurs de l'Éditeur et n'y sont jamais conservées. Le premier paiement crée un **mandat réutilisable** sur lequel les échéances suivantes sont prélevées, sans nouvelle saisie.

Le moyen de paiement proposé à ce jour est la **carte bancaire**. Le prélèvement SEPA pourra être ouvert ultérieurement ; il le serait sur la même page hébergée et selon les mêmes modalités.

Facturation

En bref : Chaque encaissement donne lieu à une facture numérotée, envoyée par courrier électronique et téléchargeable depuis manage.oto.cx. Un remboursement donne lieu à un avoir.

Chaque encaissement donne lieu à l'émission d'une facture par l'Éditeur, portant les mentions légales requises, le détail hors taxes / TVA / toutes taxes comprises, la période d'abonnement couverte et, le cas échéant, la mention d'autoliquidation ou d'export.

La facture est **adressée par courrier électronique** au contact de facturation renseigné par le Client — à défaut, au premier administrateur de l'organisation — et reste **téléchargeable au format PDF** depuis manage.oto.cx.

Tout **remboursement**, total ou partiel, donne lieu à l'émission d'un **avoir** rattaché à la facture correspondante.

Échec de paiement & impayé

En bref : En cas d'échec, l'échéance est représentée jusqu'à trois fois, espacée de trois jours. Après le troisième échec, l'accès reste ouvert pendant quatorze jours, puis l'organisation repasse au palier gratuit. Les sommes dues restent exigibles.

En cas d'**échec du prélèvement** d'une échéance, l'Éditeur représente le paiement **au plus trois (3) fois au total**, chaque tentative étant espacée de la précédente d'environ **trois (3) jours**.

Si la troisième tentative échoue, l'abonnement est placé en **impayé** : l'accès aux fonctionnalités du palier souscrit demeure ouvert pendant une **période de grâce de quatorze (14) jours** à compter de ce constat. À l'issue de cette période, si le règlement n'est pas intervenu, l'abonnement est **fermé** et l'organisation repasse au **palier gratuit**.

Aucune donnée n'est supprimée du fait d'un impayé ni de la fermeture qui en résulte ; seuls les droits d'accès aux fonctionnalités payantes cessent. Les **sommes dues restent exigibles**, et le Client conserve la faculté de régulariser.

Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, toute somme non réglée à son échéance porte de plein droit **intérêts de retard** au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix points de pourcentage, et donne lieu à une **indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros**.

Durée, reconduction & résiliation

En bref : Abonnement mensuel sans engagement, reconduit tacitement chaque mois. Résiliable à tout moment, effet à la fin de la période en cours. Pas de droit de rétractation pour les professionnels.

L'abonnement est souscrit pour une **durée d'un mois**, **reconduit tacitement** par périodes successives d'un mois, sans engagement de durée.

Le Client peut **résilier à tout moment** depuis manage.oto.cx : l'accès reste ouvert jusqu'à la fin de la période en cours déjà payée, puis l'organisation repasse au palier gratuit. Aucune donnée n'est supprimée du fait de la résiliation. Les périodes entamées ne sont pas remboursées.

L'Éditeur peut résilier ou suspendre en cas de manquement aux CGU/CGV ou de non-paiement, dans les conditions prévues à l'article « Échec de paiement & impayé » et après information.

Droit de rétractation. Le Client agissant en qualité de professionnel pour les besoins de son activité, le droit de rétractation prévu pour les consommateurs (article L.221-18 du Code de la consommation) **ne s'applique pas**. Le palier gratuit permet par ailleurs d'évaluer le service sans paiement.

Responsabilité

En bref : Responsabilité pour dommages directs plafonnée aux sommes versées sur les 12 derniers mois ; dommages indirects exclus ; exceptions légales non plafonnées.

oto est en cours de déploiement ; l'Éditeur met en œuvre des moyens raisonnables sans garantir une disponibilité ininterrompue.

Plafond. Dans les limites permises par la loi, la responsabilité totale de l'Éditeur au titre des **dommages directs** est plafonnée au montant des sommes versées par le Client au titre de l'abonnement au cours des **douze (12) mois glissants** précédant le fait générateur.

Exclusion. Les **dommages indirects** (perte d'exploitation, de chiffre d'affaires, de données, de clientèle, atteinte à l'image) sont exclus.

Exceptions. Ces limitations ne s'appliquent pas et la responsabilité reste **non plafonnée** en cas de faute lourde ou dolosive, de dommage corporel, de manquement à la confidentialité, ou d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers. Le Client demeure responsable de la supervision de ses agents (cf. CGU).

Réclamation & droit applicable

En bref : Réclamations à alexis@otomata.tech. Droit français, tribunaux de Marseille. Résolution amiable recherchée en priorité.

Toute réclamation relative à un abonnement peut être adressée à alexis@otomata.tech. Le Client étant un professionnel, la médiation de la consommation n'est pas applicable.

Les présentes CGV sont régies par le **droit français**. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action ; à défaut, les **tribunaux de Marseille** seront seuls compétents.

Les présentes CGV complètent les CGU et le DPA, et sont régies par le droit français (tribunaux de Marseille).